

DECRET N°71-243 du 6 décembre 1971

portant nomination de Mr Roger David PAQUI, Secrétaire des Affaires Etrangères, en qualité de Directeur-Adjoint des Organisations Internationales et de l'Assistance Technique au Ministère des Affaires Etrangères.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance 70/34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
- VU la loi 64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret n° 62-86/PR du 26 Février 1962, portant statut des Corps Diplomatiques et Consulaires de la République du Dahomey ;
- VU l'Arrêté n° 978/AF-ETR du 5 Juillet 1961 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU la Décision n° 004/MAE-AAC du 20 Février 1970, affectant Monsieur Roger David PAQUI, à la Direction des Affaires Politiques et Juridiques ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;
- LE Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

ARTICLE 1.- Monsieur Roger David PAQUI, Secrétaire des Affaires Etrangères de 1ère Classe est nommé Directeur-Adjoint des Organisations Internationales et de l'Assistance Technique, au Ministère des Affaires Etrangères.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui a effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 décembre 1971

par le Conseil Présidentiel,

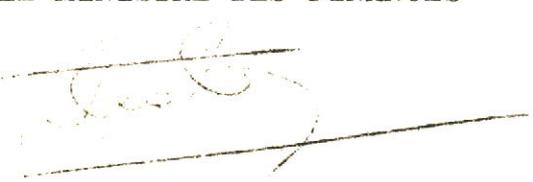

Sourou Migan APITHY

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES


M. AHOUANMENCU

LE MINISTRE DES FINANCES


P. CHABI KAO

AMPLIATIONS :

PCP 6 MCP 4
CS 6 MAE 6 MINISTERES 10
HC 3 SGG 4 IAA DCCT ~~KE~~ DN IGF
JORD DB CF DC SOLDE Gde CHANC 10
INTERESSE 1 TRESOR 4 DEP DGAJL Dtion Stat 6
DI 8 DFP + S/Dtions 6